

Approche des placements liés au charbon

Nous savons qu'il existe un consensus dans la littérature scientifique sur le fait que la réduction progressive de la production d'électricité à partir du charbon est essentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et limiter les pires effets du changement climatique. Les conférences annuelles des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) 26 et 28 ont débouché sur des engagements des pays à accélérer les efforts d'élimination graduelle de l'électricité produite à partir du charbon sans mesures d'atténuation et à renoncer progressivement aux combustibles fossiles dans le système énergétique. Il a aussi été reconnu que les combustibles de transition auront une fonction dans la réduction des émissions. Autre fait, de nombreux pays où la Sun Life exerce ses activités ont pris des engagements réglementaires et autres pour réduire leurs émissions de GES. Nous devons contribuer à ces exigences et à ces objectifs nationaux de réglementation et de politiques.

La transition exige une prise en compte minutieuse de la demande actuelle en énergie et de son impact sur les collectivités locales, en particulier lorsqu'il s'agit de prendre des décisions dont l'incidence va bien au-delà des placements eux-mêmes. Nous pensons que la transition énergétique est en cours et que les efforts de décarbonisation continueront à s'amplifier dans les années à venir. Cependant, la transition énergétique nécessitera des compromis dans un contexte où le monde aura à composer avec la sécurité et l'abordabilité énergétiques. Les incertitudes sont nombreuses, notamment en ce qui touche les répercussions des changements réglementaires et politiques dans les divers territoires, le rythme auquel émergent de nouvelles technologies et leur ampleur, et les changements de comportement.

La Sun Life n'a pas de politique d'exclusion des placements liés au charbon à l'échelle de la société.

En tant que propriétaire d'actifs :

La Sun Life est résolue à collaborer avec les sociétés de son portefeuille du fonds général, dans la mesure du possible, afin de mieux comprendre les répercussions des changements climatiques sur leurs activités et de comprendre leurs plans pour gérer la transition énergétique. Nous pensons que l'engagement direct peut être plus puissant que le désinvestissement et nous interagissons avec des sociétés dans des secteurs clés.

Le fonds général de la Sun Life investit dans le secteur des services collectifs et de la transition énergétique.

Certaines de ces sociétés ont une exposition au charbon thermique. Dans ces cas, ces sociétés ont indiqué qu'elles étaient :

- engagées à réduire graduellement la production d'électricité à partir du charbon sans mesures d'atténuation et/ou à investir de manière importante dans les énergies renouvelables et d'autres sources d'énergie propres, et
- préparées à répondre aux exigences d'une transition énergétique, et
- généralement essentielles au développement économique local et à la sécurité énergétique.

Une proportion de 74 % de l'exposition au charbon du fonds général concerne le secteur¹ des services collectifs. Ces sociétés génèrent de l'électricité à partir de sources multiples, notamment le charbon, le pétrole et le gaz et les énergies renouvelables. L'électrification est essentielle pour réduire les émissions de GES dans l'ensemble de l'économie mondiale. Comme la demande d'électricité devrait augmenter, en partie en raison de l'adoption de véhicules électriques, de la demande d'intelligence artificielle, etc., nous pensons que les services collectifs d'électricité bénéficieront de ces tendances.

En tant que gestionnaire d'actifs :

Nos gestionnaires d'actifs investissent les actifs conformément à leur obligation fiduciaire de comprendre les risques financièrement significatifs que le changement climatique présente pour les sociétés du portefeuille, et conformément aux objectifs des Clients. La rapidité et l'ampleur de la transition énergétique dans les secteurs à émissions élevées ajoutent à la complexité de la situation. Pour les Clients qui intègrent des objectifs climatiques à leurs mandats d'investissement, les gestionnaires d'actifs recherchent des sociétés à fortes émissions de carbone qui se sont dotées de plans de décarbonisation crédibles. Lorsque nous évaluons la crédibilité des plans de décarbonisation, nous vérifions s'ils prévoient des actions mesurables qui conduiront à des réductions concrètes de la part des sociétés elles-mêmes.

Tout comme nos gestionnaires d'actifs sont différents, leurs objectifs et leurs plans de lutte contre le changement climatique le sont également, en fonction des objectifs et des préférences de leurs Clients. Consultez les sites Web de chaque société de gestion d'actifs pour obtenir des précisions sur leur approche spécifique de l'investissement durable.

¹ Au 31 décembre 2023.

Étude de cas : Duke Energy

L'étude de cas ci-dessous illustre les efforts d'engagement de l'un des gestionnaires d'actifs de la Sun Life, la MFS.

En octobre 2021, l'État de Caroline du Nord a adopté une loi importante dans le cadre de ses efforts pour parvenir à son objectif de zéro émission nette (ZEN).

Le projet de loi, qui a obtenu l'appui de Duke Energy, prévoit, entre autres mesures, des plans structurés de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de la production d'électricité de l'État de 70 % d'ici 2030 par rapport aux valeurs de référence de 2005 et de carboneutralité d'ici 2050. Ce projet de loi a incité Duke Energy à accentuer ses efforts de transition, car il renferme des mécanismes réglementaires constructifs qui prévoient des mesures incitatives pour la transformation de la production d'électricité et la réduction des émissions de CO₂.

Il s'agit notamment de dispositions autorisant des plans tarifaires pluriannuels (afin d'alléger le fardeau des entreprises de services publics qui doivent composer avec des augmentations constantes des tarifs), de mesures d'incitation fondées sur l'atteinte des objectifs ZEN et de dispositions qui facilitent la mise hors service des centrales au charbon grâce à la titrisation et à la possibilité de récupérer des coûts au moyen d'une demande générale de tarifs.

En 2023, Duke a réduit ses émissions de CO₂ de 48 % par rapport aux niveaux de 2005 (alors que son objectif était de 50 % d'ici 2030). Il est à noter que la réduction des émissions est attribuable en grande partie à la mise hors service par Duke de 56 centrales au charbon d'une capacité de production de 7,5 gigawatts depuis 2005, ainsi qu'à l'augmentation de la capacité de production de 6 gigawatts à partir de sources d'énergie renouvelable d'ici 2031.

Duke a élargi la portée de ses objectifs ZEN qui comprennent désormais les suivants :



un nouvel objectif intermédiaire de réduction de 80 % des émissions de portée 1 d'ici 2040

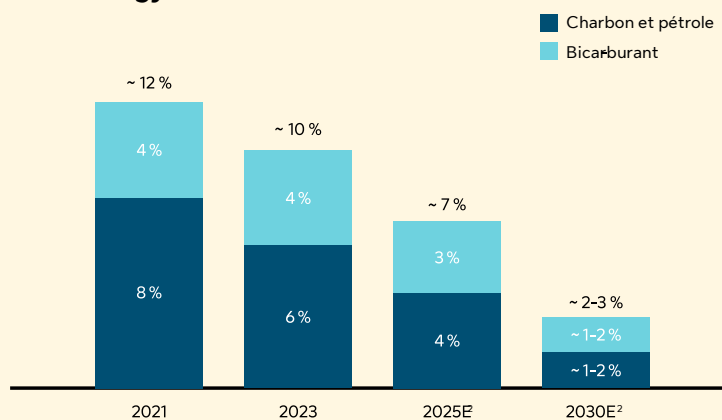


un objectif intermédiaire de réduction des émissions de portée 2 et de certaines émissions de portée 3 de 50 % par rapport aux niveaux enregistrés en 2021



un plan visant à éliminer complètement le charbon d'ici 2035

Charbon en pourcentage des résultats de Duke Energy



² La demande d'électricité des consommateurs, la météo, le prix des combustibles et de l'énergie achetée et d'autres facteurs auront une incidence sur les estimations de 2025 et 2030.

En outre, en 2023, Duke a publié ses principes de transition (Just Transition Principles) en vue de guider sa réflexion globale sur les impacts de la transition énergétique sur les employés et les collectivités. Parmi ces principes, notons la volonté de soutenir la main-d'œuvre, de jeter des ponts avec la communauté, de mettre l'accent sur les sources d'énergie renouvelables, abordables et accessibles pour l'ensemble des consommateurs et de tenir compte du développement des collectivités.

Afin de tester la viabilité des objectifs de l'entreprise et la crédibilité de son plan de transition, la MFS a étudié les facteurs influant sur la rapidité de sa transition vers une production d'électricité à faibles émissions de carbone, comme le respect de la réglementation, l'abordabilité pour les clients, la sécurité énergétique et le développement technologique. La MFS a également discuté de son plan de dépenses en capital pour qu'il tienne compte des occasions possibles (les possibilités et le rôle de la production de gaz en tant que combustible de transition afin de remplacer le charbon) et de l'atténuation des risques (comme l'amélioration de la résilience des installations en cas d'événements météorologiques extrêmes et le traitement du risque lié aux droits d'actifs délaissés).

Nous reconnaissons que la récente augmentation de la demande d'électricité, qui s'explique en grande partie par des facteurs tels que la croissance de l'IA qui entraîne une hausse des besoins en électricité, représente un défi pour les efforts de décarbonation rapide déployés par les compagnies d'électricité. Malgré cette difficulté, nous sommes rassurés par le fait que l'entreprise poursuit sa recherche de mesures possibles de décarbonation, tout en mettant dans la balance l'accessibilité financière, la sécurité et la réponse à la croissance de la demande.

La MFS peut intégrer des facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) dans son processus décisionnel en matière d'investissement, dans son analyse fondamentale et dans ses activités d'engagement lorsqu'elle communique avec les émetteurs. Les déclarations ou exemples fournis ci-dessus illustrent certaines façons dont la MFS a historiquement intégré les facteurs ESG dans son analyse de certains émetteurs ou de ses efforts d'engagement auprès d'eux, mais ces énoncés n'ont pas pour but de laisser entendre que des résultats favorables en matière d'investissement, d'ESG ou d'engagement sont garantis dans toutes les situations ou dans une situation en particulier. Les efforts d'engagement consistent généralement en une série de communications continues et souvent prolongées, qui n'aboutissent pas nécessairement à des changements dans les pratiques de l'émetteur en matière d'ESG. Les résultats des émetteurs sont basés sur de nombreux facteurs et les résultats favorables en matière d'investissement ou d'engagement, y compris ceux décrits ci-dessus, peuvent ne pas être liés à l'analyse ou aux activités de la MFS. Le niveau d'intégration des facteurs ESG par la MFS dans ses décisions d'investissement, ses analyses de l'investissement ou ses activités d'engagement variera en fonction de la stratégie, du produit et de la catégorie d'actifs, et pourra également varier dans le temps. Ce niveau sera généralement déterminé en fonction de l'opinion de la MFS sur la pertinence et de l'importance de facteurs ESG précis (et cette opinion peut différer des jugements ou des opinions de tiers, y compris d'investisseurs). Les exemples ci-dessus peuvent ne pas être représentatifs des facteurs ESG utilisés dans la gestion du portefeuille d'un investisseur. Toute évaluation des facteurs ESG ou intégration de ces facteurs par la MFS peut dépendre de données reçues de tiers (y compris de la part de sociétés détenues et de fournisseurs de données sur les facteurs ESG), qui peuvent être inexactes, incomplètes, incohérentes, périmées ou estimées, ou ne prendre en compte que certains aspects des facteurs ESG (au lieu d'examiner l'ensemble du profil de durabilité, le comportement d'un investissement ou la chaîne de valeur) et, de ce fait, avoir une incidence négative sur l'analyse par la MFS des facteurs ESG qui sont pertinents à l'égard d'un investissement. Les renseignements présentés ci-dessus, notamment sur les sociétés et les titres mentionnés, ne doivent pas être interprétés comme des conseils sur les placements, une recommandation d'achat ou de vente ou une indication d'intention de négociation pour le compte d'un produit de la MFS.